Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

Responsabilités des rapports financiers

Le tableau d'utilisation des produits des obligations vertes ci-joint a été préparée selon la méthode de la comptabilité de caisse. Le tableau a été correctement préparée dans les limites raisonnables de l'importance relative et sur la base des informations disponibles jusqu'au 22 novembre 2024.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation d'autorité appropriée et une séparation des responsabilités. Une fonction d'audit interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction.

L'émission d'obligations vertes fait partie du programme de trésorerie de la province géré par l'OOF. Le programme de trésorerie fait l'objet d'un audit annuel par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario et certains aspects du programme sont vérifiés par le vérificateur interne désigné par l'OOF, conformément à son plan d'audit annuel. Les questions soulevées par l'audit annuel du Bureau du vérificateur général sont communiquées à la direction et toutes les recommandations ont été mises en œuvre à ce jour.

Le tableau d'utilisation des produits des obligations verte a été vérifiée par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale est d'exprimer une opinion sur la question de savoir si le tableau est préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la base comptable décrite dans la remarque 2 du tableau. Le rapport de la vérificatrice générale, qui figure à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen et de l'opinion de la vérificatrice.

Au nom de la direction :

Gadi Mayman

Directeur général Office ontarien de financement Muneeb Chaudhary

Directeur général des finances Office ontarien de financement



Office of the Bureau du Auditor General vérificateur général de l'Ontario

20 Dundas Street West, Suite 1530, Toronto, Ontario, M5G 2C2

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530, Toronto (Ontario) M5G 2C2

416-327-2381 www.auditor.on.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au sous-ministre des Finances

Opinion

J'ai effectué l'audit du tableau d'utilisation des produits des obligations vertes (le « tableau ») de l'Office ontarien de financement (« OOF ») au 31 mars 2024, ainsi que les notes relatives au tableau, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, le tableau ci-joint est préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux règles comptables de base décrites à la note 2 relative au tableau.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit du tableau au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations - règles comptables de base

J'attire l'attention sur la note 2 relative au tableau, qui décrit les règles comptables de base pour le tableau. Le tableau a été préparé dans le but d'aider la province à divulguer son utilisation des produits des obligations vertes. La détermination de l'admissibilité des projets en vertu du Cadre des obligations vertes de l'Ontario incombe à la province et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion sur celle-ci. En conséguence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau

La direction de l'OOF est responsable de la préparation du tableau conformément aux règles comptables de base qui sont décrites à note 2 relative au tableau, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation du tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du tableau, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF relatif aux obligations vertes.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans le tableau au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint

Toronto (Ontario) Le 22 novembre 2024

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

Au 31 mars 2024

Solde au 31 mars 2023				1 200 808 918 \$
Produits utilisés pour :	Expansion de GO (OV11, OV12 et OV13)	MTO (Metrolinx)	(1 074 614 021)	
	TLR Hazel McCallion (anciennement TLR Hurontario) (OV13)	MTO (Metrolinx)	(16 493 620)	
	Protection contre les inondations des terrains portuaires (OV10 et OV11)	INF/Waterfront Toronto	(25 000 021)	
	Reconstruction du complexe Macdonald (OV13)	INF (anciennement MSPEA)	(84 701 256)	(1 200 808 918)
			Sous-total	-
roduits de	la quatorzième émission d'obligations verte	es		1 493 145 000
Produits utilisés	Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough	MTO (Metrolinx)	(118 145 000)	1 493 145 000
Produits utilisés	Prolongement de la ligne de métro vers		(118 145 000)	1 493 145 000
Produits utilisés	Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough	MTO (Metrolinx)	, i	1 493 145 000
roduits de Produits utilisés pour :	Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough Expansion de GO Reconstruction du complexe	MTO (Metrolinx) MTO (Metrolinx) INF (anciennement	(550 000 000)	1 493 145 000
Produits utilisés	Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough Expansion de GO Reconstruction du complexe Macdonald TLR Hazel McCallion (anciennement TLR	MTO (Metrolinx) MTO (Metrolinx) INF (anciennement MSPEA)	(550 000 000) (79 082 595)	1 493 145 000 (1 472 227 595)
Produits utilisés	Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough Expansion de GO Reconstruction du complexe Macdonald TLR Hazel McCallion (anciennement TLR Hurontario)	MTO (Metrolinx) MTO (Metrolinx) INF (anciennement MSPEA) MTO (Metrolinx)	(550 000 000) (79 082 595) (175 000 000)	

Remarques relatives au tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

1. Contexte

En octobre 2014, l'Ontario a lancé le programme d'obligations vertes. Une quatorzième obligation en dollars canadiens d'un montant de 1 493 millions de dollars a été émise en décembre 2023. La quatorzième émission arrivera à échéance le 2 février 2032. Les obligations vertes sont utilisées pour aider à financer les transports en commun et d'autres projets respectueux de l'environnement dans l'ensemble de l'Ontario. Le Cadre pour les obligations vertes de l'Ontario définit les types de projets qui sont admissibles aux produits des obligations vertes. Les projets admissibles sont déterminés par la province de l'Ontario.

2. Base comptable

Le tableau a été préparée pour suivre, sur une base de trésorerie, l'utilisation des fonds générés par l'émission de ces obligations vertes de l'Ontario pour des projets sélectionnés qui ont été approuvés par la province en vertu du Cadre pour les obligations vertes de l'Ontario. Le tableau d'utilisation des produits des obligations vertes montre les produits nets de l'émission d'obligations vertes qui est enregistré dans un compte désigné dans les registres

financiers de la province, qui suit l'utilisation des fonds pour les projets admissibles. Tant que le compte présente un solde positif, les montants sont déduits du solde du compte désigné au fur et à mesure que les fonds sont utilisés pour des projets admissibles, approuvés comme tels par la province.

3. Intérêts perçus sur le compte désigné

Les intérêts générés par les produits du compte désigné ne sont pas disponibles pour financer des projets d'obligations vertes admissibles. Les intérêts perçus sont versés au Trésor public de la province de l'Ontario.

4. Parties liées

Le ministère des Transports (Metrolinx), le ministère de l'Infrastructure (INF), Waterfront Toronto et le ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement (MSPEA) (un projet transféré au ministère de l'Infrastructure) sont des parties liées à l'Office ontarien de financement, car toutes les entités sont contrôlées par la province de l'Ontario.

Au 31 mars 2024, les montants suivants avaient été réservés par l'Office ontarien de financement, mais n'avaient pas encore été versés à partir des produits des obligations vertes :

INF (projet transféré du ministère des Services au public	2 492 754 \$
et aux entreprises et de l'Approvisionnement [MSPEA])	

5. Cadres pour les obligations vertes et les obligations durables

La quatorzième émission d'obligations vertes a été la dernière à être émise en vertu du cadre original des obligations vertes, qui est resté en vigueur jusqu'en décembre 2023. Le Cadre pour les obligations durables a remplacé le Cadre original pour les obligations vertes à compter de janvier 2024.

Jason Fitzsimmons

Sous-ministre des Finances

Gadi Mayman Directeur général